



## VILLE DE BRUNOY

DIRECTION ENFANCE-EDUCATION

Mission Vie scolaire

[viescolaire@mairie-brunoy.fr](mailto:viescolaire@mairie-brunoy.fr)

ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

### DEMANDE DE DÉROGATION POUR UNE SCOLARISATION HORS COMMUNE - « SORTANTE » (2)

#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

##### ENFANT :

<b>NOM</b> .....	<b>PRÉNOM</b> .....
<b>Date de naissance</b> : .....	

##### REPRESENTANTS LEGAUX à l'ETAT CIVIL :

MERE	PERE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse.....	Adresse.....
.....	.....
.....	.....
Tel. portable :.....	Tel. portable :.....
Tel. professionnel :.....	Tel. professionnel :.....
Courriel : .....	Courriel : .....

##### LIEU de scolarisation demandé :

**Commune** : .....

**Ecole** : .....

**Niveau scolaire élève** : .....



**AVIS INITIAL COMMUNE D'ACCUEIL : .....**

FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	<b>DATE</b>
Réciprocité gratuite : <input type="checkbox"/>	<b>CACHET</b>
Sans participation financière : <input type="checkbox"/>	
Avec participation financière : <input type="checkbox"/> Montant des frais de scolarité : .....	

-----  
**AVIS DEFINITIF DE LA COMMUNE DE BRUNOY**

Accord	<b>DATE ET CACHET</b>
FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	
Précision : .....	

**LES DÉMARCHES :**

Vous devez

- Transmettre votre demande datée signée (p.2) à la mairie de la **commune du lieu de scolarisation demandé** pour obtenir son accord préalable,
- Faire parvenir une copie de cette demande à la mairie de Brunoy – [viescolaire@mairie-brunoy.fr](mailto:viescolaire@mairie-brunoy.fr)
- Rapporter ce formulaire en original dûment **complété, daté et signé par la commune d'accueil** où vous souhaitez scolariser votre enfant, en mairie de Brunoy **avant le vendredi 10 avril 2026**, date butoir, pour la Commission de rentrée scolaire.

La réponse écrite définitive vous sera envoyée fin mai-début juin par la mairie de Brunoy.

Toute dérogation externe accordée par la commune de Brunoy l'est pour le cycle entier maternel <b>ou</b> élémentaire. Une dérogation obtenue pour la petite section de maternelle <b>est donc à renouveler pour un passage en CP.</b>
---

*Pour de plus amples renseignements, vous êtes invité(e) à vous rapprocher de la direction Enfance-Education par mail : [enfance.education@mairie-brunoy.fr](mailto:enfance.education@mairie-brunoy.fr) ou [viescolaire@mairie-brunoy.fr](mailto:viescolaire@mairie-brunoy.fr)*